

Nevers, le 29 août 2017



**NOTE DE SERVICE N° I
(À faire émarger par les enseignants)**

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

A

**Inspection de
l'Éducation Nationale
Nevers Sud Nivernais I
École Pierre Brossolette
Rue Bernard Palissy
58000 NEVERS**

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Spécialisés et Psychologues des R.A.S.E.D

Après cette période estivale qui aura été pour chacun, je l'espère, source de repos, je vous invite à reprendre la dynamique pédagogique de la circonscription engagée collégialement par les écoles et l'équipe de circonscription.

I/ L'équipe de circonscription

Je souhaite la bienvenue à Mme Quetin, notre nouvelle secrétaire, qui prend ses fonctions au 1^{er} septembre.

IEN:	Madame Annette GIEN
CPC généraliste:	Madame Catherine FERTRAY
CPC EPS:	Madame Anne WAECKERLE
Secrétaire :	Madame Françoise QUETIN
C.P. arts visuels :	Monsieur Philippe THEMIOT
C.P. éducation musicale :	Monsieur Fabien TABUS
E Run :	Madame Mylène DIGAT (mi-temps sur secteur Nevers)
E Run :	Monsieur Frédéric MARCEAU (mi-temps sur secteur Decize)
C.P. numérique éducatif :	Monsieur Marc GARIN

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	: 8h00/12h00 - 13h15/17h45
Mercredi	: 8h00/12h30
Tél Secrétariat de circonscription	: 03.86.59.02.64.
F.A.X.	: 03.86.59.90.37.
COURRIEL	: ien58sn1@ac-dijon.fr

✓ **Enseignants référents :**

Madame Evelyne LOPARD : 07 85 04 85 14
Madame Christine BARTOLO : 06 07 56 13 50
Monsieur Rémy ROESER : 03.86.21.06.12

II/ Les priorités de l'année scolaire 2017/2018 : 4 mesures pour bâtir l'école de la confiance

Elles sont énoncées dans le Bulletin officiel n° 21 du 15 juin 2017 :

<http://www.education.gouv.fr/cid117637/rentree-2017-4-mesures-pour-batir-l-ecole-de-la-confiance.html>



- Le ministère insiste particulièrement sur **les apprentissages fondamentaux en lecture et écriture au CP.**

Ce sera l'une des priorités d'action de l'équipe de circonscription qui vous accompagnera sur cette thématique dès le début de l'année scolaire. Le fonctionnement des PMQC se focalisera donc plus particulièrement sur l'accompagnement des CP et CE1.

- **Seconde priorité : le travail personnel à la maison** qui concernera la liaison écoles/collèges avec la mise en place du projet **CARDIE**. Cette réflexion est impulsée au niveau national pour le collège par l'instauration du programme « devoirs faits ».

A ces quatre grandes priorités s'ajoute celle de la **scolarisation des élèves handicapés**. Une animation pédagogique fera le point à ce sujet.

Pour ce qui concerne le **numérique**, comme l'année dernière, Mme Digat et M Marceau assureront les fonctions d'e Run selon la même répartition par secteurs.

Vous pourrez les contacter par l'intermédiaire de la circonscription. Ils seront disponibles le jeudi et vendredi de chaque semaine.

III/ Animations pédagogiques et temps de formation :

- Rappel : les 18 heures seront réparties de la façon suivante :
- 9 heures pour les parcours M@gistere; les modalités vous seront communiquées ultérieurement ;
- 9 heures d'animations pédagogiques réparties par cycle selon le calendrier ci-dessous :

Animations pédagogiques				
Cycle 1	Le langage oral à l'école maternelle	Mercredi 18 10 2017 : 14h-17h Lycée Raoul Follereau (conférence)	Mercredi 31 01 2018 13h30h-16h30 – Salle des fêtes Decize	Animation in situ (3 h) Date à déterminer par école, secteur ou bassin.
			Mercredi 07 02 2018, 14h-17h, Salle des fêtes Imphy	
Cycle 2 et 3	1/ La scolarisation des élèves en situation de handicap 2/ L'enfance en danger	Mercredi 04 10 2017, 14h – 17h salle des fêtes de Decize (secteurs de Decize, Dornes, La Machine / écoles de St Pierre Le Moutier, Livry)	Mercredi 11 10 2017, 14h-17h, salle des fêtes d'Imphy (secteurs d'Imphy, Nevers-courlis, Varennes-Vauzelles / écoles de Magny-Cours, St Parize et Chantenay Saint Imbert)	
Cycle 2	CP : Les incontournables de l'apprentissage de la lecture écriture au CP	Mercredi 27 09 2017 14h-17h Ecole André Dubois Imphy (Tous les enseignants ayant la responsabilité d'élèves de CP)		
	CE1-CE2 : Les enjeux de l'enseignement de l'étude de la langue	Mercredi 15 novembre 2017 14h – 17h Lycée Alain Colas Nevers Conférence animé par Patrice Gourdet, maître de conférences en Sciences du langage à l'université de Cergy-Pontoise.		
Cycle 3	La pédagogie des mathématiques au cycle 3 (formation hybride)	Mercredi 21 03 2018, 14h-16h Salle des fêtes Decize + parcours magistère dédié	Mercredi 28 03 2018, 14h-16h Salle des fêtes Imphy + parcours magistère dédié	

- Formation cycle 3 dans le cadre du projet CARDIE autour du travail personnel de l'élève en dehors de la classe

Projet CARDIE Cycle 3 : Le travail personnel de l'élève en dehors de la classe	
1 ^{er} regroupement avec intervenant : M. Stéphane KUS, chercheur à l'IFE	Mercredi 20 septembre 2017 – 14h/16h Lycée Alain colas
1 ^{er} regroupement par secteur de collègue	Groupe 1 : secteur de Decize+ secteur de Dornes 6 novembre 2017 9h-12h Collège Maurice Genevoix- Decize
	Groupe 2 : secteur d'Imphy + secteur de St Pierre Le Moutier 6 novembre 2017 13h30 – 16h30 Collège Louis Aragon Imphy
	Groupe 3 : secteur de Varennes-Vauzelles + secteur des Courlis 7 novembre 2017 9h- 12h Collège Henri Wallon Varennes-Vauzelles
2 ^{ème} regroupement par secteur de collègue	Groupe 1 : secteur de Decize+ secteur de Dornes 15 mars 2018 13h30 – 16h30 Collège Maurice Genevoix- Decize
	Groupe 2 : secteur d'Imphy + secteur de St Pierre Le Moutier 15 mars 2018 9h- 12h Collège Louis Aragon Imphy
	Groupe 3 : secteur de Varennes-Vauzelles + secteur des Courlis 14 mars 2018 9h- 12h Collège Henri Wallon Varennes-Vauzelles
2 ^{ème} regroupement avec intervenant : Mme Viviane BOUYSSÉ, IGEN	Mercredi 16 mai 2018 - 14h/16h Lycée Alain Colas

IV/ La sécurité dans les écoles

La sécurité des écoles est une priorité absolue ; je vous incite à lire attentivement la note de service qui vous est parvenue de la DSDEN et qui sera à l'ordre du jour de la réunion de rentrée des directeurs d'école.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de la sécurité dans les écoles dans les deux documents suivants :

- Consignes de sécurité applicables dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mise à jour du 4 juin 2017 (<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-ministere.html>)
- Instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires - Bulletin officiel n° 15 du 13 avril 2017 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115583)

Les documents relatifs au PPMS doivent être renvoyés sous format numérique au plus tard pour **le 10 octobre 2017** à l'adresse suivante, cab582@ac-dijon.fr. Une copie devra également m'être envoyée.

Le registre RESCUE devra être renseigné au fur et à mesure que les exercices seront réalisés dans les écoles.

Tous les voyages et sorties scolaires (autres que les sorties régulières) devront faire l'objet d'une déclaration sur le site académique à l'adresse <http://www.ac-dijon.fr/cid95578/voyages-scolaires-mobilite-des-eleves.html>

Ces points seront plus largement développés lors des réunions de directeurs. Anne Waeckerlé reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

V/ L'organisation de l'école

- ◆ Le registre qui permet de rassembler l'ensemble des **comptes-rendus** des diverses réunions concernant l'école doit m'être présenté lors des visites d'inspection. Les comptes-rendus des conseils d'école doivent m'être adressés dès qu'ils sont rédigés. Les directeurs devront être en mesure de préciser la mise en œuvre des 108 h dans l'école.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir mettre en place **un calendrier annuel des temps de concertations des équipes pédagogiques** (CMC « personnalisation des parcours » / CMC « pédagogiques » / journées de pré-rentrée / journée de solidarité/ animation in-situ) fixant les dates de rencontres ainsi que les axes de travail à privilégier. L'articulation de ces temps de concertation visera à affiner les différents parcours déclinés dans le projet d'école 2017 /2020 mais aussi à répondre aux besoins spécifiques de chaque équipe. **Cette organisation décidée collégalement permettra d'avoir une lisibilité sur l'année pour chacun. Vous pourrez l'intégrer à l'outil diffusé aux directeurs l'année dernière et qui avait pour objectifs de fixer les différentes échéances de l'année scolaire.**

- ◆ En outre, je vous demande de faire parvenir, quinze jours à l'avance, au secrétariat de la circonscription, les dates et ordres du jour des différents conseils afin que nous puissions, éventuellement, vous apporter une aide si besoin est. Vous n'oublierez pas d'informer également à l'avance les membres du RASED dont l'expertise est particulièrement précieuse afin qu'ils puissent organiser leur emploi du temps.

- ◆ **Récréations** : Je tiens à souligner, à chacun, l'obligation de **respecter les horaires de l'École** (début et fin des cours, durée des récréations) ; il en va de notre responsabilité de fonctionnaire que de les respecter et les faire respecter. De même, pour jouer pleinement son rôle, **le moment de la récréation ne saurait se situer en fin de demi-journée scolaire**. On veillera enfin à ne pas prendre sur le temps scolaire le temps de transition entre la classe et les activités périscolaires.

Je vous invite à privilégier l'accueil dans les classes plutôt que dans la cour dès que cela est envisageable.

A cet égard, vous consulterez la circulaire « Vie scolaire », Surveillance des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, n° 2014-089 du 9-7-2014 parue au Bulletin officiel N° 28 du 14 juillet 2014.

- ◆ **APC** : Pour les écoles qui ne l'auraient pas encore fait, je vous demande de me transmettre l'organisation envisagée des Activités Pédagogiques Complémentaires, au secrétariat de la circonscription pour le **17 septembre**. A ce sujet, je vous rappelle que **la durée de la pause méridienne doit être au minimum d'une heure trente**.

- ◆ **Relations Ecole-Parents** :

Pour renforcer la coopération entre l'école et les parents, trois leviers d'actions sont à privilégier :

- rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents, déjà affirmés et précisés par les circulaires du ministère de l'éducation nationale n° 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école et n° 2012-119 du 31 juillet 2012 relative à l'information des parents ;
- construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante dans une perspective de coéducation. La réflexion de la circonscription à propos de **l'aménagement d'un espace parents** se poursuivra cette année ;
- développer des actions d'accompagnement à la parentalité à partir d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des projets d'école et d'établissement et notamment des projets éducatifs territoriaux. Il est essentiel de renforcer le dialogue avec les familles concernant l'articulation des temps scolaires et périscolaires.

Elections des parents d'élèves : je rappelle l'importance d'associer les parents à la vie de l'école. C'est pourquoi les parents doivent être encouragés à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. Parce que l'implication des parents est déterminante dans la réussite des élèves, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves est essentielle. Pour l'année scolaire 2017-2018, les élections se dérouleront **le vendredi 13 ou le samedi 14 octobre 2017**. Lors de la réunion organisée en début d'année, une information précise sera donnée aux parents d'élèves sur l'organisation de ces élections. Je vous invite à vous reporter à la note de service n° 2017-128 du 4-07-2017 parue au BO n° 26 du 20 juillet 2017 qui fixe les règles précises d'organisation.

- ◆ **Journée de solidarité** : certains d'entre vous l'ont déjà fait remonter à la circonscription ; pour les autres, merci de donner cette information pour le **15 septembre**.

VI/ Les dispositifs d'aide : le pôle ressource

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté constitue avec les conseillers pédagogiques, les enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, les personnels sociaux et de santé, **le pôle ressource**. L'inspecteur de l'Education Nationale pilote et mobilise cet ensemble de professionnels dans l'objectif **de prévenir et de remédier** aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

L'équipe de circonscription a élaboré un document, hébergé sur notre site, « [Pôle ressource et fonctionnement du RASED](#) ». Celui-ci vise à formaliser et à rendre directement accessibles, tous les leviers d'action nous permettant de **développer les potentialités de tous les élèves**, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'eux les conditions de la réussite au sein de chaque cycle d'enseignement.

Pour que ces aides soient efficaces, une démarche et un échéancier précis vous ont été proposés afin d'optimiser la gestion du temps et le contenu des CMC « Personnalisation des parcours ».

Il s'agira de définir finement la problématique scolaire de ces élèves et d'**établir en CMC et avec la collaboration du RASED une stratégie globale de prise en charge de la difficulté.**

Ces dispositifs visent à améliorer la fluidité des parcours scolaires.

Le redoublement constitue un recours ultime mais possible, précisément justifié et accepté par la famille, **pour des cas qui doivent rester rares** [communiqué de presse du 8 juin 2017]. En tout état de cause, il comporte des aménagements particuliers qui le différencient de la simple reprise à l'identique d'une année scolaire. Le PPRE précise ces aménagements.

Il s'agit pour nous de mener chaque élève au maximum de ses possibilités.

Les réseaux d'aide sont associés à l'analyse des évaluations et à la conception des modalités de mise en œuvre des différentes aides (circulaire N° 2009-088 du B.O. N° 31 du 17-7-2009 et [circulaire N° 2014-107 du 18 août 2014](#))

Je vous demande donc de fixer dès le début de l'année les dates des 4 CMC « Personnalisation des parcours » afin que les membres de réseau puissent se rendre disponibles.

Les fiches de demande d'aide doivent être parvenues au réseau dès que possible, au **plus tard fin septembre.**

Les interventions réseau doivent nécessairement être corrélées à l'élaboration écrite d'une demande d'intervention réseau (DIR). Les formulaires et documents récapitulatifs sont disponibles via le document « pôle ressource » ou directement sur le site de circonscription (espace personnalisation des parcours) :

<http://iennsn1.dsden58.ac-dijon.fr/2016/03/22/demande-dintervention-du-reseau-daides/>

La réunion du pôle ressource aura lieu le jeudi 12 octobre de 9 heures à 16 heures dans les locaux de CANOPE.

VII/ Informations diverses et éléments administratifs

- ◆ **Les registres d'appel** sont à établir dès le premier jour de la présence des élèves. Chaque fin de mois, les pourcentages de fréquentation seront calculés et le directeur visera tous les registres de son école. Je rappelle que la fréquentation des élèves du cycle I est elle aussi calculée sur la journée.
- ◆ **Classes transplantées** : les délais pour la transmission des dossiers « classes transplantées avec nuitées » restent inchangés : 5 semaines pour les classes dans le département ; 8 semaines pour les classes extérieures au département de la Nièvre (hors vacances scolaires). Je vous rappelle que tous les élèves des classes concernées doivent pouvoir participer. En aucun cas le départ ne pourra s'effectuer sans tous les élèves, sauf cas exceptionnel soumis à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Tout projet transmis hors délai ou ne respectant pas les consignes départementales sera systématiquement rejeté.

Je rappelle que le départ en classe transplantée se prévoit sans recours à des moyens de remplacement.

- ◆ Toute action régulière avec **intervenant extérieur** nécessite une démarche obligatoire d'élaboration et validation d'un projet, d'agrément voire de conventions. Dans tous les cas, pendant le temps scolaire, c'est l'enseignant de la classe qui reste entièrement responsable de la sécurité des élèves et du projet pédagogique.
- ◆ L'inscription d'un enfant dans un établissement scolaire, tout comme sa participation aux activités scolaires obligatoires (se déroulant dans le cadre des programmes et sur le temps scolaire) n'est pas subordonnée à la présentation d'une attestation d'**assurance** ; elle est cependant vivement conseillée. Elle est en revanche obligatoire pour les activités facultatives (se référer à la circulaire n° 99-136 du 21/09/99 relative à l'organisation des sorties scolaires).

- ◆ **Correspondance administrative** : La règle est de traiter un sujet par courrier. Les directeurs pourront accompagner et conseiller les jeunes collègues qui peuvent être désemparés face aux règles administratives. Dans tous les cas il est impératif de respecter scrupuleusement la voie hiérarchique. Tous les courriers à destination de Monsieur le Directeur Académique doivent lui être adressés sous mon couvert à Monsieur le Directeur Académique, sans mention de nom.

La correspondance numérique, si elle se veut moins conventionnelle, n'omettra pas les formules de politesse minimales (bonjour madame, cordialement...). L'objet sera clairement identifié pour en faciliter la lecture et l'identification. **Elle se fera uniquement via les boîtes professionnelles en ac-dijon.fr dont tous les enseignants bénéficient.**

- ◆ **Les autorisations d'absence et les arrêts de travail**

Je vous remercie de prévenir en temps opportun le secrétariat de la circonscription pour toute absence prévue justifiant une autorisation d'absence, ceci d'une part pour prévoir une réponse, d'autre part un moyen de remplacement, quand cela est possible. **Je vous demande de bien vouloir utiliser l'imprimé en vigueur ci-joint.** Je vous rappelle que le service public d'éducation doit être rendu dans les meilleures conditions possibles. A ce titre, seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées, les autres pourront l'être à titre tout à fait exceptionnel. Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande vous accompagnerez le formulaire d'un courrier explicatif et motivé. Lors d'une absence qui conduit le fonctionnaire hors du département, l'avis de Monsieur le Directeur Académique est obligatoire.

Pour ce qui concerne les arrêts de travail, après avoir rapidement prévenu l'école et le secrétariat, les enseignants doivent impérativement transmettre les volets 2 et 3 de l'arrêt établi par le médecin avec le formulaire d'autorisation de congé. Le volet 1 est conservé en cas de contrôle.

Les déclarations de grossesse se font le plus rapidement possible par voie hiérarchique (courrier et attestation du médecin).

Je vous rappelle enfin que nul ne peut s'absenter de sa classe sans y être préalablement autorisé.

- ◆ **Langues vivantes** : La pratique commence au CP. Une continuité pédagogique doit être construite afin d'éviter rupture et redondances.
- ◆ **L'U.S.E.P.** poursuit ses activités : vous pouvez vous renseigner auprès du Comité USEP et du Conseiller Pédagogique EPS. Un document de présentation est remis aux directeurs d'école.

- ◆ **Rentrée en musique**

Le ministre de l'Éducation nationale souhaite la mise en place d'une rentrée en musique. La rentrée est en effet un moment fort dans les écoles et les établissements, un moment d'échanges privilégié avec les nouveaux élèves et leurs familles.

Cette rentrée en musique pourra donc participer à un accueil bienveillant et instaurer un cadre confiant pour l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Il s'agit de proposer aux élèves qui étaient déjà scolarisés dans l'école l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, ce qui constitue une manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue. Les partenaires du milieu associatif ou des collectivités locales pourront être associés à ce moment.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet, les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer sur les fiches consacrées au chant dans les ressources d'accompagnement des enseignements artistiques publiées sur Eduscol ainsi que sur les répertoires à chanter proposés sur Musique Prim, site de ressource pour l'éducation musicale à l'école.

En fonction des spécificités de votre école, de la présence d'artistes ou de professeurs d'instrument, des écoles de musique mais également de la présence de chorales, vous êtes invités à rendre cette rentrée musicale pour débiter cette nouvelle année scolaire.

◆ **La journée du sport scolaire** aura lieu le **mercredi 27 septembre** en rapport au thème de "l'Europe".

Dans ce cadre, une formation orientation sera proposée par l'USEP, le mercredi 27 septembre matin Les enseignants qui désirent participer à cette formation devront faire part de leur candidature à l'USEP58 (usep58@fol58.org).

Par ailleurs, comme les années précédentes, les écoles ou secteurs désireux d'organiser une rencontre sportive USEP la semaine du 25 au 28 septembre peuvent prendre contact avec Anne Waeckerlé (anne.waeckerle@ac-dijon.fr), conseillère pédagogique EPS pour étudier la faisabilité.

◆ **Séances d'agrément**

Natation :

Lundi 4 septembre	Mardi 5 septembre	Jeudi 14 septembre	Vendredi 15 septembre	Lundi 18 septembre
Decize à 9h00	Clamecy à 9h00	Nevers à 9h00 La Charité à 14h00	Imphy à 10h00	Varenes Vauzelles à 14h00 Château Chinon (matin) St Honoré (après-midi)

Cyclo :

Nevers : Vendredi 22 septembre à 17h00 à l'école Guynemer à Nevers

Canoë :

Nevers : samedi 9 septembre de 8h30 à 11h30

VIII/ Dossier départemental Maths-Sciences

✓ **Semaine des mathématiques** : du 12 au 18 mars 2018. « Mathématiques et mouvement » est la thématique retenue pour cette année. Des supports pour mettre en place de nouveaux défis mathématiques vous seront proposés sur le site de la circonscription SN2.

✓ **Des défis scientifiques**

Le groupe Science de la Nièvre propose de nouveaux défis scientifiques pour les cycles 1, 2 et 3. Je vous invite à prendre connaissance des informations concernant ces actions (<http://iensn2.dsden58.ac-dijon.fr>). Vous y trouverez des supports pédagogiques d'accompagnement pour chacun de ces défis ainsi qu'une fiche réponse suivant la démarche à utiliser (d'investigation ou technologique).

Labellisation E3D (établissements et écoles en démarche de développement durable)

La circulaire du 4 février 2015, relative au déploiement de l'éducation au développement durable, fixe des objectifs concrets à atteindre.

(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723)

L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des missions de l'école. Elle s'appuie sur les activités déjà mises en place par les écoles et les établissements. C'est une expérience qui s'acquiert, se construit et se pérennise grâce aux projets pédagogiques et en particulier par les projets des écoles et des établissements. C'est une démarche à généraliser qui s'inscrit alors véritablement dans l'éducation au développement durable et aux valeurs citoyennes, intégrée dans l'ensemble des programmes. De nombreuses équipes ont judicieusement intégré cette thématique au sein de leur projet d'école.

Vous trouverez toutes les informations utiles et des exemples de projets sur le site de la circonscription SN2.

L'auto-positionnement sera à renvoyer pour le 15 janvier 2018.

Des comités de labellisation, réunissant collectivités territoriales et représentants de l'Éducation nationale (DSDEN et rectorat) étudieront ensuite votre dossier faisant état des actions menées. Cette labellisation représentera un élément fort de bilan de votre action des projets d'école.

Une prochaine note de service abordera les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

J'adresse un mot de bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans la circonscription de Sud Nivernais 1 et plus particulièrement aux professeurs des écoles stagiaires.

Il me reste à vous souhaiter une fructueuse année scolaire.

Vous savez que je me tiens à votre disposition dans l'éventualité de problèmes professionnels, voire personnels.

Signé
Annette Gien